

152. — 26 MARS 1837. — *Loi qui accorde un crédit extraordinaire de 5,696 francs au département des affaires étrangères* (1). (Monit. du 11 avril 1837.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des affaires étrangères un crédit extraordinaire de trois mille six cent quatre-vingt-seize francs (fr. 3,696), à l'effet de solder une prime due pour un service à voiles qui a été effectué entre Anvers et Istapa de Guatemala, dans le courant du mois de novembre 1834.

Art. 2. Ce crédit, qui sera couvert au moyen des ressources ordinaires du budget de 1836, formera le chapitre X, art. 50 du budget de l'exercice courant.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. le vicomte VILAIN XIII.

153. — 27 MARS 1837. — *Arrêté royal portant concession d'un bâtiment militaire à la ville de Menin (Flandre occidentale)*. (Moniteur du 1^{er} avril 1837.)

154. — 28 MARS 1837. — *Arrêté royal portant convocation du collège électoral de l'arrondissement de Soignies, pour l'élection d'un sénateur*. (Monit. du 29 mars 1837.)

155. — 28 MARS 1837. — *Arrêté royal accordant un délai au concessionnaire de la construction d'un pont à Liège sur la Meuse*. (Monit. du 1^{er} avril 1837.)

Léopold, etc. Vu notre arrêté du 17 août 1835, portant qu'il sera construit, par voie de concession de péages et conformément au cahier des charges arrêté par notre ministre des travaux publics sous la date du 2 juin précédent, un pont suspendu sur le redressement de la Meuse, en amont du pont de la Boverie, à Liège, et qui déclare le sieur Fremersdorff (Jean), entrepreneur de travaux publics, domicilié à Liège, concessionnaire dudit pont, pour un terme de quatre-

vingt-dix années, à partir du jour où cet ouvrage d'art aura été livré à la circulation ;

Vu la demande formée par le sieur Fremersdorff à l'effet d'obtenir une prolongation de délai d'une année, pour l'achèvement de ce pont ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Est prolongé d'une année le délai en-dessus lequel, aux termes de son cahier des charges, le sieur Fremersdorff est tenu d'achever la construction du pont suspendu dont il a été déclaré concessionnaire par notre arrêté du 17 août 1835, et qui doit être établi sur le redressement de la Meuse, en amont du pont de la Boverie, à Liège.

Notre ministre des travaux publics (M. A. Dumon) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

156. — 28 MARS 1837. — *Arrêté royal portant fixation des cadres du personnel de l'administration du trésor public*. (Monit. du 15 avril 1837.)

Léopold, etc. Vu l'art. 15 de l'arrêté du 30 mars 1849, autorisant la création d'une direction centrale de comptabilité près de l'administration du trésor public ;

Voulant régler définitivement les cadres du personnel de cette administration ;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le personnel de l'administration du trésor public se compose ainsi qu'il suit :

Un directeur général ; trois directeurs ; deux inspecteurs ; six chefs de bureau ; neuf premiers commis ; onze seconds commis ; douze troisièmes commis ; trois surnuméraires ; sept expéditionnaires.

Notre ministre des finances (M. Mercier) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

157. — 29 MARS 1837. — *Loi qui alloue un crédit supplémentaire de 22,000 francs au budget du département des affaires étrangères, pour l'exercice 1836* (2). (Monit. du 11 avril 1837.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

dans les conflits qui peuvent intervenir entre les personnes prétendant à la priorité de leurs idées. Le gouvernement se contente de constater matériellement le jour, la minute même du dépôt ; il en donne date au brevet ; mais il n'intervient en rien quant aux contestations qui peuvent surgir plus tard entre plusieurs personnes qui auraient la prétention d'avoir droit à un brevet pour la même invention. » (Sénat, séance du 24 mars 1837.)

(1) Présentation à la chambre des représentants

le 15 janvier 1837. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 528). — Rapport par M. Van Iseghem, le 5 février. — Discussion et vote le 18 février.

Rapport au sénat le 18 mars 1837, p. 132. — Discussion et vote d'urgence le 20 mars.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 10 février 1837. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 721).

— Rapport le 13 mars. — Discussion et vote le 18 mars.

Rapport au sénat le 24 mars 1837, p. 206. — Discussion et adoption d'urgence le 26 mars.